

# L'avenir de la propriété des sœurs du Bon-Pasteur dans le quartier Saint-Sacrement.

## Position des membres de COALITION HÉRITAGE QUÉBEC :

La propriété des sœurs du Bon-Pasteur mérite effectivement d'être développée dans l'objectif de se qualifier comme étant une «  **cité verte**  ». Il s'agit là d'une propriété patrimoniale d'exception, un véritable joyau d'architecture, de paysages et d'histoire qui a été préservé dans toute son intégrité grâce au soin que les sœurs y ont apporté.

De l'avis des membres de COALITION HÉRITAGE QUÉBEC, un projet vert c'est un projet qui **suscite l'adhésion de la collectivité**. Pour réussir, il doit **s'intégrer harmonieusement dans son milieu; milieu bâti, milieu paysager et milieu social**. Il s'agit donc d'**un projet qui s'inspire de l'environnement existant** et qui exploite pleinement le potentiel en présence, plutôt que d'un projet qui s'impose de l'extérieur.

Tous les écrits récents en matière de développement urbain à Québec s'inscrivent dans cette ligne de pensée. En fait, à la COALITION, nous n'inventons rien de nouveau, nous ne faisons que répéter ce qui se trouve déjà dans le Plan Directeur d'Aménagement et de Développement de la ville de Québec, dans les plans directeurs de quartier, ou encore dans la nouvelle politique du patrimoine, qui tarde malheureusement à être adoptée...

La réalisation d'une véritable « cité verte » sur le site des sœurs du Bon-Pasteur est, à notre avis, plus que souhaitable. Par contre, pour remplir les conditions essentielles, **le projet proposé doit faire l'objet de modifications majeures**. Voici quelques repères qui pourraient être à la source d'un projet qui s'inscrit dans un esprit de développement durable :

- Réaliser un projet basé sur la famille et la jeunesse, qui se développe en continuité et en harmonie avec le quartier résidentiel environnant.
- Diminuer les hauteurs et les densités proposées.
- Évaluer d'autres alternatives que la démolition pour l'avenir de la maison Raymond-Casgrain ou encore de la grange.
- Élaborer une vision plus large qui intègre les développements potentiels qui devraient avoir lieu à court terme sur le terrain du Jeffery Hale, du Samuel Holland, du secteur commercial ainsi que de l'église St-Sacrement,
- ...

Pour ce faire, il est évident que les **gouvernements et les autres organismes responsables de la protection de notre patrimoine doivent participer davantage**. Même si Bon-Pasteur et plusieurs autres propriétés similaires sur le territoire n'ont malheureusement jamais été « nommées » ou « citées » en tant que « monument historique protégé », nous croyons que le parc immobilier à caractère religieux de la ville de Québec constitue une ressource inestimable qu'il faut exploiter dans le respect d'une démarche globale pré établie et que pour réussir, le leadership du gouvernement doit s'activer.

À ce jour, nos observations dans plusieurs dossiers similaires à Bon Pasteur, nous amènent à faire l'autre constatation suivante : **Tous les acteurs semblent déçus**. Le climat actuel d'insécurité et de confrontation quant aux projets qui sont présentement sur la table, témoigne d'un manque de communication et d'ouverture entre les acteurs concernés, d'un manque de créativité et de souplesse et également d'un manque de direction de la part des autorités.

## **Conclusion :**

**Les membres de COALITION HÉRITAGE QUÉBEC sont en faveur du développement du site Bon-Pasteur.** Ils souhaitent sincèrement que les communautés religieuses puissent se retirer en douceur, dans la dignité et la paix. Ils souhaitent également que le projet qui sera finalement implanté soit un levier pour une régénération urbaine durable, au profit de l'ensemble de la collectivité et des générations qui nous suivront.

Par conséquent, il apparaît évident que suite aux consultations publiques actuelles, il faille tout mettre en œuvre, afin de favoriser enfin, une véritable discussion entre tous les acteurs, dans le but **d'établir ensemble certaines conditions de base essentielles, faisant force de loi**, que les maîtres d'œuvre devront par la suite intégrer au projet de développement.

Pour tous ceux qui auraient envie de dire que l'argumentation que nous avons développée est « théorique » ou « utopiste », et qu'on ne peut pas faire un projet rentable en suivant la démarche proposée par COALITION HÉRITAGE QUÉBEC, nous aimerions vous inviter à consulter la documentation que « Groupe le Massif » a rendu public en mars 2006. On y retrouve en première page, la description des « six conditions de base essentielles à la réussite de leur projet ». La première de ces conditions : « l'adhésion de la collectivité », la deuxième : « la participation des gouvernements ».

Le projet « territoire le massif » est un projet de 230 millions de dollars, dont le montage financier comprend 60 millions des gouvernements et 170 millions en financement privé dont le propriétaire, monsieur Daniel Gauthier, est majoritaire. Sur les 60 millions en financement public, « près de 63 % seront remis à la collectivité ». Tous les acteurs dans le dossier visent évidemment la rentabilité financière. Pourtant, **ils ont réussi avec brio à intégrer tous les principes de développement durable!** Ils ont entre autre, choisis de transformer la magnifique grange située sur le bord du fleuve à Baie Saint-Paul en hôtel de 60 chambres. En espérant que cette nouvelle manière de faire du développement en inspire plus d'un. Bravo à monsieur Gauthier pour sa vision, son leadership et sa conscience sociale !

Par : Anne Guérette  
architecte et présidente  
COALITION HÉRITAGE QUÉBEC

*« Les grands projets ne peuvent pas s'imposer uniquement d'en haut. Ils supposent un accueil favorable de la population. » 3.*

*« Le patrimoine religieux du Québec commande une mise en réseau de toutes les énergies et de tous les savoirs disponibles afin d'assurer sa survie par une prise en charge de toute la société québécoise » 4.*

1. Groupe-conseil, Rapport remis au gouvernement québécois en l'an 2000, l'Actualité, septembre 2006.
2. Luc Noppen et Lucie K. Morisset, « Mémoire remis à la commission de la Culture de l'Assemblée nationale », juin 2006.
3. Jean-Paul Lallier, États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, novembre 2006.
4. Commission de la Capitale Nationale, mémoire présenté à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale, 2005.

Merci aux fonctionnaires et aux élus de l'arrondissement numéro 1 pour cette consultation ! Malgré l'absence de volonté de la part du comité exécutif de la ville de Québec, vous avez réussi à nous procurer beaucoup d'information et à nous offrir l'opportunité de nous exprimer dans ce dossier qui soulève d'importantes questions. Reste à souhaiter que les revendications des divers intervenants qui s'expriment aujourd'hui seront réellement prises en considération et intégré au projet final !